



MAIRIE DE NANTERRE

**Mission de quartier Plateau/Mont Valérien
Compte Rendu de Conseil de Quartier**

Jeudi 1^{er} juin 2023

Rédaction : Z. BENOUDIBA
Chef de Projet Plateau-Mont
Valérien

Elus Présents

- **Patrick Jarry**, Maire de Nanterre, conseiller départemental des Hauts-de-Seine ; **N. Rezzag-Bara**, adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité, Prévention et Médiation ; **J. Pinto Martins**, conseiller municipal en charge du quartier Plateau/Mont-Valérien ; **E. Fossati**, conseillère municipale déléguée à la Démocratie Participative; **J.L. Jathières**, conseiller municipal, délégué aux Retraités et Séniors

Commissariat :

- **Jean-Charles Lucas**, commissaire divisionnaire de Nanterre,
- **Camille Morra**, commissaire central adjoint de Nanterre

110 personnes présentes

ORDRE DU JOUR

1. Statistiques et actions de la police nationale.
2. Bilan d'activités 2022 de la direction de la tranquillité publique dans le quartier Plateau/Mont-Valérien (police municipale, vidéo-protection, médiateurs de jour et de nuit, contrat local de sécurité).

Introduction de P. Jarry, Maire de Nanterre

- Remerciement pour la présence du commissaire et son adjoint, des élus du quartier présents ainsi que de l'adjointe au Maire déléguée à la sécurité
- Type d'initiative que l'on fait régulièrement : débattre avec le commissaire et les habitants des problèmes de sécurité, mais absence de réunions car :
 - Reprise depuis le covid
 - Nouveau commissaire depuis septembre 2022 : nécessité de lui laisser le temps de prendre en main la circonscription

Question de la sécurité et des incivilités qui nous préoccupent au quotidien ; beaucoup de demandes qui arrivent auprès du Maire mais la sécurité relève du domaine de la Police Nationale, que ce soient les questions de drogues, arrestations, enquêtes, pour drogue, sécurité....

La France n'est pas comme les Etats-Unis où les maires ont une police qui se charge de la sécurité

Manque de moyens de la Police Nationale et existence de policiers que l'on ne voit pas car la Police Nationale ce n'est pas que le commissariat de Nanterre, il y a aussi la police départementale qui dépend du préfet de police

La justice est le 3^{ème} acteur de la sécurité car c'est elle qui décide d'ouvrir des enquêtes, de sanctionner, de communiquer. Je regrette que la justice ne communique pas beaucoup plus qu'ils ne le font (comme dans certaines régions comme j'ai pu le constater) : il est donc difficile de percevoir les résultats des enquêtes pour les habitants.

Le Commissaire et la Ville se voient en réunion une fois par mois pour échanger les informations ; il existe un vrai partenariat avec la Ville de Nanterre ; ces dernières années, les bailleurs sociaux ont été associés à ces temps d'échanges pour travailler ensemble sur les questions de sécurité.

1. Présentation du commissaire Lucas et des missions de la PN

- Présentation du parcours M. Lucas: commissaire depuis septembre 2022, adjoint à Nanterre auparavant, donc bonne connaissance de la circonscription.
Chef du 2^{ème} district qui comprend les commissariats de Suresnes, de Rueil, de Puteaux La Défense, Courbevoie et la Garenne Colombes.
- C. Morra : commissaire adjoint de Nanterre ; 1^{er} poste, choisi, car j'aime beaucoup cette ville

Missions principales, quelques données générales sur les infractions à Nanterre, et données sur le quartier :

- Présentation du Commissariat de Nanterre :
 - 200 fonctionnaires environ
 - Repose sur 2 axes :
 - Voie publique SSQ (Service de Sécurité du Quotidien), environ 100 agents, dont la BAC ; réparti en 4 brigades qui se succèdent, 3 de jours, 1 de nuit
 - Investigations (enquêtes), environ 70 fonctionnaires ; dépôts de plaintes : faits mineurs gérés directement par le commissariat ; les faits plus graves relèvent du procureur
 - Quelques chiffres :
 - 2500 Gardes à Vues par an
 - 12 000 procédures judiciaires/an, dont 7500 issues de plaintes
 - Environ 10 000 personnes/an : plaintes, mains courantes, procurations électorales, contrôles judiciaires, convocations de témoins, renseignements diverses : donc le commissariat est ouvert 24/24h
- Actions principales :
 - Lutte contre les stupéfiants (foyers de deal connus sur Nanterre, fluctuants)
 - Lutte contre les violences intra familiales : cas de plus en plus importants ; beaucoup de victimes qui ne signalaient pas auparavant
 - Occupation illégale de la voie publique (trafic de cigarettes de contrebandes par exemple, ne touche pas encore Nanterre de manière importante) ; amène toute une délinquance annexe
 - Mécanique sauvage : personnes qui sont rémunérées mais non déclarées pour réparer les véhicules ; nuisances ; pollution...
 - Intervention sur l'ensemble des infractions (petites et moyennes délinquances : violences volontaires, crapuleuses....) et atteintes aux biens (cambriolages, vols à l'arraché....)
 - Principaux modes de saisines = plaintes, appel 17 Police Secours
 - GLPD : groupe locaux de traitement de la délinquance (mobilisation des différents parties prenantes pour échanger les infos)
- Précisions sur les 2 grands aspects de délinquance :
 - Atteintes aux biens :
 - 60 faits au Mont Val depuis début 2023 (contre plus de 1000 pour la commune)
 - Cambriolages : moins de 20 faits depuis 2023, en baisse depuis 2022
 - Dégradations : un peu plus de 20 faits en 2023, en baisse/2022
 - Atteintes aux personnes :
 - légèrement en hausse en 2023 par rapport à 2022 (45 à 50 faits depuis début 2023) mais chiffres qui correspondent à la période avant le covid
 - Représente 7% sur le quartier/ à Nanterre
 - Derrière ces chiffres, différentes infractions
 - Atteintes crapuleuses (vol de tel à l'arrachée) : en baisse, 22 cas en 2023

Chiffres qui ne doivent pas masquer les situations individuelles ; la situation n'est pas la même entre les Damades par exemple et un autre point du quartier

- Trafic de stupéfiants :
Focus Damades : courriers reçus, conscients de la situation aux Damades

Actions sur les points de deal repérés :

- Depuis 2023 : 15 interventions de police dont 7 au mois de mai 2023, axées sur la piste bleue
- 24 individus contrôlés et évincés, 12 pers verbalisées pour jets de détritux, 2 pour occupations immeuble, 2 pour violences
- Nuisances verbalisables, grâce à un nouvel outil : amende forfaitaire délictuelle, mais qui ne s'applique pas aux mineurs
- Opérations de lutte anti stupéfiants sur le secteur, dont une le 7 mars avec saisie de 600g de résine et 220 euros mais également grosse saisie de 80kg de cannabis, avec plus de 200k €
- Opération le 16 mai : l'idée est d'être présent et d'embêter les jeunes qui occupent les lieux
- Déploiement d'autres équipes de la Ville sur les Damades pour contrôles et présences accrues
- Jeu du chat et la souris entre police et jeunes

Questions salle :

- Rappel du rôle des parents des enfants mineurs
- Modes de saisines : refus de la demande de dépôt de plainte pour nuisance sonore et menaces, on me dit de faire une main courante
- Occupation abusive des parkings souterrains, avec installation de mobiliers et trafic de stupéfiants
- Mécanique sauvage dans le parking
- Engins motorisés qui circulent sur les allées des Damades alors que c'est interdit et que Nanterre Coop Habitat a procédé à l'installation de barrières
- Problèmes d'activités de garage sur la rue des Chailliers par un propriétaire de pavillon qui a installé un pont élévateur dans son jardin. Présence en continue de clients qui occupent les places et bateaux, double file, dépanneuse.....au niveau du 123 rue des Chailliers ; courrier envoyé à M. Hamon et M. Poli à la mairie
- Rue des Alouettes : situation dégradée, avec plusieurs véhicules brûlés et rodéos de scooters
- Coussins berlinois qui n'a pas d'effet sur la vitesse des véhicules

Réponses commissaire :

- Concernant les mineurs : pas de possibilités de mettre des amendes forfaitaires aux mineurs ; mais on peut les poursuivre pénalement en fonction de leur âge, avec convocation des parents pour payer l'amende (cf. code de justice des mineurs), traitement de la délinquance des mineurs prend en compte l'âge et l'accompagnement social des mineurs pour éviter la récidive ; les mesures les plus restrictives sont réservées aux mineurs proches de la majorité et quand toutes les autres solutions n'ont pas été probantes.
- Sur les plaintes : excuses au nom du commissariat ; les menaces sont des délits, donc peuvent faire l'objet d'une plainte. Le commissaire s'engage à rappeler cette information aux équipes
- Tapage = contravention, la Police n'a pas d'accès direct aux logements prévus, sauf dérogation ou circonstances particulières ; obligation de constater l'infraction au moment de l'intervention ; or bien souvent, le tapage cesse lors de l'arrivée de la Police.
- Occupations parkings : en lien avec les bailleurs ; travail de collaboration entre la Police et Nanterre Coop Habitat ; sur demande ou signalement du bailleur
Principe de priorisation des interventions selon les urgences
- Mécanique sauvage : plus facile d'intervenir sur les espaces publics car visibles ; cependant il faut établir la régularité de ces activités et le principe de commercialisation, ce qui nécessite un temps plus long car il faut faire une surveillance

Questions :

- Cambriolages :
 - 4 cambriolages supplémentaires à signaler en mai, dont le dernier avec tentative d'occupation
 - Rue du Dr Charcot et Ombraines : 3 tentatives de cambriolages
Comment signaler au commissariat ?

Carte des cambriolages publiés par le ministère de l'intérieur, ou le quartier apparaît en orange

Attention particulière demandée en été quand les habitants sont en vacances et que les pavillons sont vides

- Plainte à déposer, peut-on venir au commissariat ? j'ai essayé, mais on m'a dit de rédiger d'abord une pré-plainte sur internet ; donc est-ce obligatoire ou peut-on poser directement plainte au commissariat sans avoir à remplir la pré-plainte ?
- Vol dans les parkings :
 - Vols des catalyseurs ; j'ai dû me « battre » pour qu'on prenne en compte ma plainte ; manque d'informations sur la suite de la procédure par les agents d'accueil et manque de suivi
 - Caméras dans le parking NCH : qu'est-ce que NCH en fait ? Combien de temps gardent-ils les images ? Quand plainte, la police demande-t-elle les images à NCH
- Stationnement alterné : qui verbalise ?
- Demander aux équipes de mettre leurs avertisseurs sonore et lumineux quand ils passent des feux rouges ou prennent des contre-sens

Réponses :

- Les plaintes : on peut déposer plainte directement au commissariat ; pas d'horaires de fermeture, principe de guichet unique, commissariat ouvert 24/24h, la pré-plainte n'est pas obligatoire, mais permet de gagner du temps et de moins attendre.
- Les caméras : oui, on dresse une réquisition des images quand on fait une enquête ou qu'on reçoit une plainte ; le bailleur nous remet alors les images, comme pour la ville.
- Accidentologie des forces de l'ordre : peu de cas remontés
- Cambriolages : pas besoin de plainte pour que l'infraction soit constituée, une constatation suffit. Le parquet peut poursuivre malgré l'absence de plaignant.
Concernant les occupations, on intervient rapidement avec la Mairie ou le bailleur.
- Les cambriolages en été : patrouilles en fonction des effectifs. Infraction difficile de constater en flagrant délit. Délits cachés, qu'on ne voit pas si personne ne nous appelle. Parfois on arrive à remonter plusieurs cambriolages grâce aux enquêtes scientifiques.
- Images caméras de l'office : conservées 5 jours maximum, ou envoyées à la Police si réquisition ; les Damades sont sous vidéos surveillance, mais souvent dégradées. Permettent des interpellations, notamment dans les parkings.
Pour la ville : les images peuvent être conservées 30 jours, car les caméras sur les espaces publics arrivent directement au commissariat ; de plus la ville a son propre centre de contrôle des caméras
La ville peut également envoyer les images sur réquisition

Questions :

- Vols de catalyseurs et véhicules professionnels : sur la rue St Maurice, on observe ce phénomène nouveau
- Rue P. Bertin : vols de vélos dans les locaux destinés, avec plusieurs passages, souvent la nuit entre 2 et 6h du matin
- Vol de 2 roues : auteur du vol + scooter retrouvé, mais absence d'infos sur la suite
- Stationnement scooters sur trottoirs verbalisés mais absence d'emplacements de stationnement pour scooters
- Résidence Gracchus Babeuf : gros squat avec mobiliers urbains ; local technique de l'immeuble squatté ; regroupement très peu visible
- Demande de caméra sur la rue de St Cloud suite à plusieurs vols et infractions de véhicules

Réponses :

- Squats : nous allons demander des passages de patrouille sur Gracchus Babeuf
- Suite des plaintes et procédures : dossier envoyé à la justice, puis elle contacte le plaignant pour l'informer de la suite ; ne pas hésiter à contacter les services du procureur de la république, qui, audience ou non doit prévenir les victimes.
- Pots catalytiques : équipes très spécialisées qui recherchent des métaux rares ; ce n'est pas de la délinquance locale, mais en bande organisée, suivie par la police judiciaire.
- Question de la sécurité du quartier : plus de cambriolages à Neuilly ou Suresnes qu'à Nanterre.

2. Bilan d'activités 2022 de la direction de la tranquillité publique dans le quartier Plateau/Mont-Valérien (cf. voir diaporama présenté)

Par Madame Nesrine Rezzag-Bara, qui remercie à nouveau la présence des commissaires et rappelle les grandes orientations de la ville en matière de sécurité, prévention et médiation :

- Travail en collaboration entre la Ville et le Commissariat
- Direction de la tranquillité publique et lutte contre les incivilités en complémentarité des actions du commissariat : médiation et prévention
- Engagement Police Municipale et vidéo protection par la Ville
- Vidéo protection : pas d'objectif de sécuriser toutes les rues car impossible ; par contre, avancées dans le domaine car 3^{ème} ville qui en dispose le plus
- En 2023 : 103 caméras présentes dans toute la ville
Ces caméras sont des dispositifs et outils d'enquête pour la Police ; on les bouge en fonction des besoins d'enquête
- Médiation urbaine : contact possible du service par téléphone en contactant directement la mairie au 01.47.29.50.50
- Plus de 30 agents présents sur les espaces publics et privés (patrimoines bailleurs sociaux) entre 8h et 01h00
- Depuis 2020, renforcement de la Police Municipale à travers :
 - Présence préventive sur espaces publics
 - Contrôle des terrasses des commerces
 - Présence lors de certaines manifestations
 - Contrôle du stationnement :
 - Enlèvement des véhicules épaves/ventouses : sur patrimoine ville (cf. bailleurs = relève du bailleur)
 - 3968 Procès-Verbaux sur le quartier du Mont Valérien en 2022
 - Lutte contre les incivilités
- Prévention de la délinquance via le Contrat Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance, en lien avec les forces de sécurité
- Présence d'un club de prévention aux Damades depuis avril 2022, le GAO : travail de prévention auprès des jeunes et suivi individuel
- Traversées des écoles via régie de quartier
- Télé-service : permet de signaler les incivilités stationnement et déchets

Conclusion de M. le MAIRE :

- Importance de montrer ce que font la Police et la Ville et de distinguer leurs missions respectives
- Réunion qui permet de donner une vue sur certains endroits où nous sommes très informés comme les Damades, mais permet de recueillir des informations concernant certains secteurs comme sur Gracchus Babeuf, par exemple
- Importance d'avoir une vision globale des interventions qui ont lieu
- Importance d'intervenir sur le quartier même si la gravité des faits est moins importante que dans d'autres quartiers
- Pose de caméras au cas par cas, que l'on peut déplacer, selon une stratégie déterminée
- Circulation des scooters est un problème national et prend de plus en plus d'ampleur avec la montée des livraisons ; la législation sur les scooters évolue
- Stationnement : travail avec les bailleurs pour règlementer le stationnement payant sur les espaces publics et privés, conjointement aux projets de résidentialisation des parkings des surfaces
- Répressions, condamnations mais aussi prévention et médiation, via notamment les clubs de prévention ; ainsi la ville a demandé au département de financer 3 postes d'éducateurs du club de prévention du GAO ; Nanterre Coop Habitat a mis à disposition un local aux Damades pour les besoins du club de prévention.
- Même idée avec la mission locale qui tente de toucher les jeunes « invisibles » ; aider à l'insertion par l'emploi participe à faire baisser la délinquance
- Donc, ne pas mettre les moyens que sur les sanctions, mais aussi sur la prévention, et au travers de la complémentarité Ville/Police
- Rappel de la responsabilité des familles : actions en direction des parents pour leur rappeler cette responsabilité, même si on sait que certaines familles sont dans des situations difficiles

Fin de séance ; Prise de questions personnelles